

Dans la pratique, vu la faible dangerosité des prévenus-és âgés, la justice criminelle sera moins sévère à l'endroit des aînés-es sans passé judiciaire, «surtout pour ceux dont l'âge est très avancé et que le risque de récidive est pratiquement nul».

GRAND-MAMAN EST EN PRISON

Même si les peines sont moins lourdes, ce n'est pas tous les jours facile de vivre avec une étiquette de criminel-le. Et le poids d'une condamnation est plus lourd à porter quand on a dépassé l'âge des mauvais coups. «Les accusés plus âgés sont souvent morts de honte à la seule idée de se présenter devant le juge», constate l'avocate Pascale Maclean. Quand une peine de prison se rajoute à la honte éprouvée, le choc est cent fois plus grand.

Une fraction seulement des personnes trouvées coupables d'avoir commis un crime sont condamnées à des peines de prison. On punit les criminels-les âgés sans

antécédents par des amendes, des dons à des organismes de charité, des travaux communautaires. De plus en plus, les juges leur accordent une deuxième chance en les avertissant bien de ne pas recommencer... Mais il se trouve quand même des représentants-es de l'âge d'or qui aboutissent derrière les barreaux.

Les prisons sont faites pour les jeunes criminels-les qu'on veut réformer. Elles ne réservent pas d'aile spéciale pour les détenus-es plus âgés. On n'y trouve pas d'activités particulières pour eux ou des services d'aide spécifique. «On n'en sent pas le besoin», souligne Jacques Hébert, directeur des services professionnels à la prison de Bordeaux. Les ateliers de for-

PHOTO: GUILLERMO JAREDA

